

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 29 (1890)

Register: Table alphabétique des matières

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Table alphabétique
des matières
du **Tome XXIX.**
(Année 1890.)

A.

<i>Abatage du bétail.</i> Ordonnance concernant l' — et le commerce de la viande	52
Arrêté portant modification à l'art. 9 de l'ordon- nance du 14 août 1889 concernant l' — et le commerce de la viande	209
<i>Administration forestière.</i> Arrêté concernant l'éli- gibilité aux emplois de l' —	208
<i>Alcool.</i> Règlement fédéral fixant l'application des dispositions pénales de la loi sur l' —	144
Arrêté du Conseil fédéral concernant le rembour- sement du bénéfice du monopole sur l'alcool employé au vinage des vins d'exportation	179
Arrêté du Conseil fédéral concernant le prix des alcools absolument dénaturés	206
Arrêté du Conseil fédéral concernant la vente par la régie des alcools de spiritueux soumis au monopole	210
Arrêté du Conseil fédéral concernant l'exemption de la finance de monopole pour les raisins et marcs de raisin importés dans le trafic rural de frontière	221

<i>Allemagne. Traité d'établissement entre la Suisse et l' —</i>	126
<i>Assurance en cas d'accident et de maladie. Arrêté fédéral concernant un article additionnel à insérer dans la constitution fédérale en vue d'attribuer à la Confédération le droit de légiférer dans le domaine de l' —</i>	195
<i>Ausserbirrmoos. Arrêté modifiant la circonscription des communes d' — , de Bärschwand et de Schönthal</i>	159

B.

<i>Bärschwand. V. Ausserbirrmoos.</i>	
<i>Bétail. V. Abatage du bétail, Importation du bétail de boucherie.</i>	
<i>Beurre. Ordonnance concernant le commerce du — et d'autres graisses et huiles destinées à la consommation</i>	48
<i>Boissons spiritueuses. Ordonnance concernant l'examen des —</i>	39

C.

<i>Cacao. V. Café.</i>	
<i>Café. Ordonnance concernant le commerce du —, du cacao, du thé et des épices</i>	46
<i>Caisse hypothécaire. Décret d'exécution de la loi du 26 février 1888 portant modification à la législation sur la —</i>	57
<i>Règlement d'administration de la —</i>	75
<i>Règlement concernant les opérations de la —</i>	80
<i>Décret concernant les traitements des fonctionnaires de la —</i>	138

	Pages
<i>Caisse des indemnités pour les pertes de bétail.</i> Décret portant modification du décret de 1882 déjà modifié par l'art. 1 ^{er} du décret de 1884 concernant la —	200
<i>Chemins de fer. V. Durée du travail.</i>	
<i>Chiffons de nettoyage.</i> Circulaire concernant la conservation des — dans les fabriques, ate- liers, etc.	97
<i>Code civil français.</i> Décret d'exécution de la loi du 26 février 1888 portant modification à la législation sur la Caisse hypothécaire et au —	57
<i>Code des obligations.</i> Loi fédérale complétant quelques dispositions du — concernant le re- gistre du commerce	99
<i>Congo.</i> Traité d'amitié, d'établissement et de com- merce entre la Confédération Suisse et l'Etat indépendant du —	29
<i>Conseil fédéral.</i> Arrêté modifiant celui du 8 juillet 1887 concernant l'organisation des départe- ments du —	181
<i>Conseil national.</i> Loi fédérale concernant les élec- tions des membres du —	163

D.

<i>Déchets d'or et d'argent.</i> Arrêté revisant le tableau annexé au règlement d'exécution de la loi fédérale par le commerce des — . . .	192
<i>Déclaration entre la Confédération suisse et l'Italie</i> pour le rapatriement des citoyens et sujets de l'un des états contractants expulsés du territoire de l'autre	136
<i>Déclaration entre la Suisse et l'Italie</i> concernant la célébration des mariages	203

	Pages
<i>Durée du travail.</i> Loi fédérale concernant la — dans l'exploitation des chemins de fer et des autres entreprises de transport	183
Règlement d'exécution pour la loi fédérale concernant la — dans l'exploitation des chemins de fer et des autres entreprises de transport	186

E.

<i>Ecole d'agriculture de la Rütli.</i> Loi portant modification à la loi de 1865 concernant l'— .	199
<i>Ecole industrielle cantonale.</i> Loi concernant la création d'une —	196
<i>Epices. V. Café.</i>	

F.

<i>Feuille officielle du commerce,</i> Règlement sur le registre du commerce et la —	101
<i>Fondation Zeerleder.</i> Décret ayant pour objet d'accorder la qualité de personne morale à la —	161

I.

<i>Importation du bétail de boucherie.</i> Ordonnance concernant l' — dans le canton de Berne .	94
<i>Italie.</i> Déclaration entre la Suisse et l'— pour le rapatriement des citoyens et sujets de chacun des Etats contractants expulsés du territoire de l'autre	136
Déclaration entre la Suisse et l'Italie concernant la célébration des mariages	203
<i>V. Viticulture.</i>	

L.

	Pages
<i>Lignes télégraphiques et téléphoniques.</i> Arrêté concernant l'exécution de l'art. 4 de la loi fédérale relative à l'établissement de — .	37

M.

Mariages. V. Italie.

<i>Miel.</i> Ordonnance concernant le commerce du — et de ses succédanés	50
<i>Musée national.</i> Arrêté fédéral concernant la création d'un —	174

P.

<i>Péages.</i> Arrêté du Conseil fédéral concernant l'extension de l'art. 43 du règlement d'exécution de 1881 pour la loi sur les —	142
Arrêté du Conseil fédéral concernant l'extension de l'art. 119 du règlement d'exécution de 1881 pour la loi sur les —	143
<i>Propriété intellectuelle ou industrielle.</i> Loi réglant la procédure à suivre dans les contestations en matière de responsabilité civile et de — .	89

R.

<i>Raisins.</i> Arrêté du Conseil fédéral concernant l'exemption de la finance de monopole pour les — importés dans le trafic rural de la frontière	221
<i>Recensement fédéral du 1^{er} décembre 1888.</i> Arrêté fédéral concernant la sanction des résultats principaux du —	134

	Pages
<i>Registre du commerce.</i> Loi fédérale complétant les dispositions du code des obligations concernant le —	99
Règlement sur le — et la feuille officielle du commerce	101
<i>République dominicaine.</i> Adhésion de la — à la convention internationale pour la protection de la propriété industrielle	178
<i>Responsabilité civile.</i> Loi réglant la procédure à suivre dans les contestations en matière de — et de propriété intellectuelle ou industrielle .	89

S.

<i>Schönthal.</i> V. <i>Ausserbirrmoos.</i>	
<i>Sections de vote.</i> Décret portant création de deux — dans quelques paroisses	124
<i>Synode évangélique réformé.</i> Décret concernant l'organisation du —	63

T.

<i>Taxes postales.</i> Loi fédérale additionnelle à la loi de 1884 sur les —	190
<i>Technicum cantonal.</i> Loi concernant la création d'un —	196
<i>Téléphones.</i> Ordonnance fédérale sur les — .	1
<i>Thé.</i> V. <i>Café.</i>	37
<i>Traité d'établissement</i> entre la Suisse et l'Allemagne	126
<i>Traité d'amitié, d'établissement et de commerce</i> entre la Suisse et l'Etat indépendant du Congo	29

V.

	Pages
<i>Viande.</i> Ordonnance concernant l'abatage du bétail et le commerce de la —	52
Arrêté portant modification à l'art. 9 de l'ordon- nance du 14 août 1889 concernant l'abatage du bétail et le commerce de la —	209
<i>Viticulture.</i> Arrêté du Conseil fédéral concernant le commerce des plants et des produits et instruments de la viticulture entre la Suisse et l'Italie	139

